

## Compte-rendu du Conseil municipal du 27 août 2020

**Présents** : BONHOMME Gilles, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, GUILLAUME Joël, VERGNOL Monique, VAYSSIE Marc, SERRE Roger, GONZALEZ Estelle, PIETRUSIAK Marie-Odile

**Absente excusée** : BOIVIN Annette

**Secrétaire de séance** : PIETRUSIAK Marie-Odile

Lecture et approbation du compte-rendu du 23 juillet 2020.

### Election et désignation des membres de la commission communale pour l'aménagement foncier :

#### Désignation :

Un conseiller municipal ainsi que deux conseillers suppléants doivent être désignés par le conseil municipal pour être membres de la commission avec le Maire.

#### Sont désignés :

Conseiller titulaire : Mr BOYER Pierre

Conseillers suppléants : Mr GANHITO Manuel  
Mr VAYSSIE Marc

#### Election :

Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et deux propriétaires suppléants doivent être élus par le Conseil municipal.

#### 1<sup>er</sup> tour :

Elus à la majorité absolue (11 votants dont 1 pouvoir - 11 exprimés)

1 <sup>er</sup> titulaire	Mr BOIVIN Claude	11 voix
2 <sup>ème</sup> titulaire	Mr BRUGIERE Frédéric	9 voix
3 <sup>ème</sup> titulaire	Mme GONZALEZ Estelle	7 voix

1 <sup>er</sup> suppléante	Mme MABRU Pascale	6 voix
----------------------------	-------------------	--------

### **2ème tour :**

Aucun candidat n'a été élu à la majorité absolue

### **3ème tour :**

Elue à la majorité relative

2ème suppléante      Mme SAUVAT Nicole      5 voix

### **Demande d'achat de bien sectionaux (parcelle A 669)**

Mr le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier de Mme MABRU Pascale, gérante du GAEC des 4 saisons) qui souhaiterait acheter la parcelle A 669 d'une superficie de 2 h 77 ca située à Augerolles afin de construire un bâtiment agricole en vue de l'installation de sa fille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable à cette vente (10 voix pour 1 contre) et autorise Mr le Maire à convoquer les ayants-droits de la section et précise qu'il serait judicieux que le produit de la vente soit utilisé dans l'intérêt de la section.

### **Echange de parcelles Mr et Mme Berthion**

Du fait de la crise sanitaire actuelle due au Covid-19, la délibération en date du 16 janvier 2020 concernant cet échange de parcelles sur la section d'Avèze n'est plus valide, il y a donc lieu de délibérer de nouveau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Mr le Maire à convoquer les ayants-droits de la section d'Avèze afin de régulariser cet échange.

### **Rachat des parcelles A 732-733-734-735 par acte administratif à L'EPF-SMAF**

Mr le Maire fait au Conseil municipal que l'EPF-Smaf avait acquis les parcelles ci-dessus mentionnées appartenant à Mr et Mme Ganhito et que la commune avait versé les participations nécessaires à l'amortissement de l'acquisition de ces parcelles.

Mr et Mme Ganhito souhaitant récupérer leurs parcelles, il appartient au Conseil municipal de délibérer pour le rachat de ces dernières par acte administratif.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le rachat de ces parcelles.

## **Convention d'adhésion des collectivités locales aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Mr le Maire fait part au Conseil municipal du renouvellement de la convention d'adhésion à l'ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail afin d'assurer le suivi médical réglementaire des agents, de prévenir les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail de tous les agents.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord afin que Mr le Maire renouvelle cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Mr le Maire fait part au Conseil municipal du renouvellement de la convention d'adhésion relative à l'assistance retraites qui consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord afin que Mr le Maire renouvelle cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

### **Questions diverses :**

Commission Communale des impôts directs :

Commissaires titulaires : SERRE Gérard, VERGNOL Michel, GIRAUD Armand, HAUTIER Marc, PERRY Jean-Louis, MABRU Pascale

Commissaires suppléants : RABETTE Richard, MARCHE Bernard, CHAUVET Alexis, HAUTIER Franck, SAUVAT Nicole, BELLOT Guy

Désignation d'un référent agricole : Mr BOIVIN Claude